



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E193421

VALABLE JUSQU'AU 17/07/2026

ÉDITÉ LE 14/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Siret : 899 497 770 00011

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : ONSS026/1462

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE LUN2103078

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE LUN2103078

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/04/2025

Raison sociale : BATILEX SRL

31 RUE D'YPRES
7784 WARNETON
BELGIQUE

Téléphone : 0032489577272

Portable : 06.88.40.57.47

Fax :

Site Internet : www.batilex.be

E-mail : contact@batilex.be

Responsabilité légale :

BATILEX SRL (899 497 770)

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	19/09/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	18/07/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	10/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/07/2023
o Fenêtres de toit	19/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/09/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	10/12/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/09/2023
o Isolation des combles perdus	19/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.